



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Session extraordinaire**

Genève, 6 et 7 décembre 2017

**Rapport du Forum mondial de la sécurité routière
sur sa session extraordinaire****I. Participation**

1. Le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) a tenu sa session extraordinaire à Genève les 6 et 7 décembre 2017, sous la présidence de M^{me} L. Iorio (Italie). Ont participé à la session les représentants des États membres de la CEE suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède et Suisse.
2. Les représentants de l'Union européenne et ceux du Brésil et du Japon, États non membres de la CEE, y ont également participé.
3. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées : Conseil européen de la sécurité des transports, Fédération internationale de motocyclisme (FIM), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Tax S. Society Road Safety (Inde), Tesla, Université d'Alcala et Université de Caroline du Sud.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

4. Le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) a adopté l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/WP.1/S/160).

III. Conduite automatisée (point 2 de l'ordre du jour)**A. Véhicules hautement automatisés**

5. À sa dernière session, le WP.1 avait convenu que les « autres activités » du conducteur devraient être mieux détaillées, en particulier en ce qui concernait les activités qui pourraient compromettre la sécurité routière ou mettre en danger les usagers de la route.



Il avait donc décidé d'entreprendre l'élaboration d'un ensemble de recommandations à ce sujet.

6. Le WP.1 a décidé d'examiner ce point de l'ordre du jour à la prochaine session. Le document informel n° 4 a été soumis par l'Espagne, la France, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Le Président a demandé que ce document soit soumis en tant que document officiel pour faciliter la discussion à la prochaine session.

B. Situations dans lesquelles le conducteur pilote son véhicule depuis l'extérieur

7. À sa dernière session, le WP.1 avait considéré que le parcage télécommandé ne compromettait pas la sécurité routière lors des manœuvres de stationnement. Dans le même temps, il avait décidé de commencer immédiatement les travaux visant à examiner les situations dans lesquelles un conducteur pilote son véhicule depuis l'extérieur.

8. Le WP.1 a décidé d'examiner ce point de l'ordre du jour à la prochaine session. Le document informel n° 3 a été soumis par la France, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Le Président a demandé que ce document soit soumis en tant que document officiel pour faciliter la discussion à la prochaine session.

C. Véhicules entièrement automatisés

9. À sa dernière session, le WP.1 avait décidé : i) d'élaborer un document contenant un ensemble de recommandations de base visant à traiter la plupart des questions urgentes concernant l'intégration des véhicules hautement automatisés et des véhicules entièrement automatisés dans la circulation routière ; ii) de s'engager à poursuivre l'élaboration de ce document en élargissant son champ d'application ; et iii) d'axer initialement ses travaux sur des questions telles que l'interaction des véhicules entièrement automatisés avec leur environnement de conduite et avec les autres usagers de la route, ainsi que l'interaction de ces véhicules avec leurs utilisateurs.

10. À cette fin, le Président du Groupe de travail avait établi un projet de plan annoté (document informel n° 2), tandis que l'Allemagne, l'Espagne, la France, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avaient soumis un « projet de résolution d'ensemble sur la sécurité du déploiement de véhicules hautement ou entièrement automatisés » (document informel n° 5). À l'issue d'une discussion, le WP.1 a établi un projet de texte pour une « résolution concernant le déploiement de véhicules hautement ou entièrement automatisés dans la circulation routière », sur la base des documents informels n° 2 et 5. Cette résolution sera présentée par le Président et les Vice-Présidents du WP.1 à la prochaine session en tant que document officiel pour la poursuite des travaux ou l'introduction de révisions, puis une éventuelle adoption.

11. Le Président du Groupe informel d'experts de la conduite automatisée a annoncé que la prochaine réunion du Groupe (organisée avec des moyens de vidéoconférence) se tiendrait éventuellement aux Pays-Bas fin janvier 2018. Il a invité le Président et le secrétariat à y participer.

IV. Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour)

12. Le secrétariat a distribué des exemplaires du « UNECE Framework for the engagement with the business sector » (Cadre de la CEE pour la collaboration avec le secteur des entreprises) (document informel n° 2017/40), approuvé par le Comité exécutif de la CEE le 26 septembre 2017. Le « Cadre » est également disponible à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/info/about-unece/executive-committee-excom/meetings/2017/ninety-third-meeting.html>. Le secrétariat a informé le WP.1 que le « Cadre » devait être suivi par le secrétariat et être pris en compte lors de la révision du mandat et du Règlement intérieur du WP.1 (par. 43, ECE/TRANS/WP.1/159).

V. Date de la prochaine session (point 4 de l'ordre du jour)

13. La prochaine session du WP.1 se tiendra du 19 au 23 mars 2018 à Genève.

**VI. Adoption du rapport de la session extraordinaire
(point 5 de l'ordre du jour)**

14. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur sa session extraordinaire.
-